

L'ajournement

de 9,300 emplois éventuels. Le programme suscite de plus en plus d'intérêt depuis que les pépins qui accompagnent normalement l'institution d'un programme ont été supprimés. Le gouvernement a pris récemment diverses mesures pour accroître l'efficacité du programme. Par exemple, nous avons agi récemment de concert avec la Commission canadienne de l'emploi et de l'Immigration pour accélérer la rétribution des travailleurs.

Le Service canadien des forêts a également augmenté son apport aux frais généraux, en vue de dissiper certaines inquiétudes de commanditaires éventuels de certains projets en Colombie-Britannique. Nous travaillons en collaboration avec la majorité des syndicats et avec la Commission des accidents du travail pour que le programme réussisse le mieux possible. La productivité dans les projets relevant de l'article 38 est très élevée et nous sommes satisfaits de l'excellence du travail de gestion forestière que les projets assurent en Colombie-Britannique.

Outre les initiatives très réussies qui sont réalisées aux termes de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage, le ministre de l'Environnement (M. Roberts), de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), lance de nouveaux programmes de travaux forestiers utiles auxquels pourront participer ceux qui ont épuisé leurs prestations de chômage. Je signale au passage le nouveau programme de Relance de l'aide à l'emploi, ou RELAIS, de la Commission

canadienne de l'emploi et de l'Immigration, dont le député a parlé, et la continuation des Projets de développement communautaire, qui appuieront les organisations locales dans le développement et la gestion des débouchés professionnels à court terme pour ceux qui n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage. De son côté, le Service canadien des forêts cherche de nouveaux programmes qui procureront des emplois à long terme dans ce domaine.

Le député s'est informé des nouveaux projets concernant l'emploi et le développement des forêts qui sont mis en œuvre pour répondre à la demande de bois au Canada et pour assurer l'élargissement des marchés. Le 2 septembre, le ministre a annoncé que l'on ferait, dans le cadre d'un programme de reboisement, une évaluation des dépenses et des responsabilités dans le domaine forestier en vue d'atteindre les futurs objectifs de production de bois d'œuvre. Je vois, monsieur le Président, que je dois m'arrêter.

Le président suppléant (M. Blaker): Je suis désolé de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais il sait que les règles qui ont trait au débat d'ajournement sont très strictes.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18h30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
